

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 19 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (→ 19 :58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (→ 20 :59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (→ 19 :38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :55 ; → 20 :34)

Etaient absents (12): Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (..) :

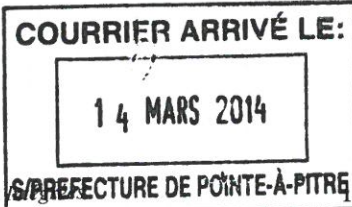
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 10-02-2014 **Approbation de la stratégie « Initiatives Territoriales Intégrées Morne-à-L'Eau : Ville Durable »**

La prochaine programmation des fonds européens 2014-2020 instaure l'Investissement Territorial Intégré (ITI). L'ITI est un instrument qui permet de mettre en œuvre des stratégies territoriales de manière intégrée. Ce n'est ni une opération, ni une sous-priorité de programme opérationnel.



Sur la base de la mise en valeur du canal des Rotours, il s'agit de développer et d'accompagner des activités avec les acteurs du territoire en lien avec ledit canal, dans une logique de développement durable. Les principales actions et synergies porteront sur :

1. L'aménagement des Berges du Canal des Rotours et des Canaux de la Plaine de Grippon
2. La construction de la Maison du Canal : Cité de l'Eau et de la Biodiversité
3. L'accompagnement de l'écotourisme Fluvial et les loisirs aquatiques sur les canaux
4. La Construction de l'Espace Numérique Intergénérationnel CHEIK ANTA DIOP
5. L'innovation et le Transfert de connaissance et l'Expérimentation aquacoles avec les pêcheurs
6. L'agriculture Biologique et durable en zone peri-urbaine (plaine de Grippon)
7. L'aménagement du quartier Durable « DIADO » en périphérie du Canal des Rotours

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

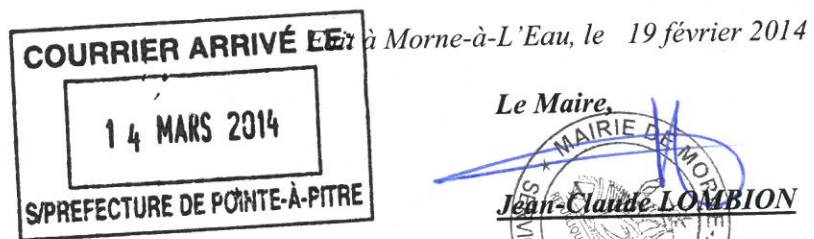
ARTICLE 1 : D'approuver le programme « Initiatives Territoriales Intégrées Morne-à-L'Eau : Ville Durable » dans le cadre de la programmation des Fonds Européens 2014 - 2020 pour la mise en valeur du Canal des Rotours à Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le

Formalités de publicité
effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.